



Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Vote pour : 19

Vote contre : 00

Abstention : 01

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Lundi 10 Août 2020, suite à la convocation du 04 Août, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, CARENE Patrice, PHILETAS Christina, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, GOUBIN Fred, HURGON Jacques,

Absents excusés : BERNIER Maritza (Procuration à PHILETAS Christina), SOMMEIL Nicole, OPET Ghislaine, LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien (2^{ème} adjoint et conseillers municipaux)

Sont absents : SORIMOUTOU Katia, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale

Secrétaire de séance : PHILETAS Christina

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 10 Août 2020

P/Le Maire
Le 1^{er} Adjoint Ffs
Alphonse GUILLAUME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/05/33 -DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Exposé des motifs

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération n° 33 en date du samedi 25 juillet dernier, le Conseil Municipal conformément à l'article L2121-33 du CGCT a arrêté la liste des représentants de la commune auprès des divers organismes

Toutefois, deux délégués dont 1 titulaire et 1 suppléant » ont été désignés pour représenter la Commune au Syndicat Mixte D'électricité de Guadeloupe.(Symeg)

Or, les statuts du syndicat prévoient pour chaque commune deux délégués titulaires et deux délégués suppléants



N° d'arrêté :

SEC/2020/06/..

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 10 Août 2020

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,
 Ouï l'exposé de Madame le Maire,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-21 et L2121-25 ;
 Vu la délibération n°20/05/33 désignant des représentants dans les organismes extérieurs
 Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de désigner certains de ses membres qui seront appelés à siéger a sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux ;
 Considérant que le Conseil Municipal dispose de l'opportunité de désigner pour la durée du mandat ses différents représentants auprès des conseils d'administration des établissements et association locales.

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la MAJORITE (1 ABSTENTION)

Article 1 : DE MODIFIER la délibération susvisée notamment pour les représentants du SYMEG

Article 2 : DE DESIGNER deux autres délégués tels que détaillés ci-après :

LISTE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES DIVERS ORGANISMES

AUTRES ORGANISMES				
			TITULAIRES	SUPPLEANTS
01	SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE GUADELOUPE (SY.M.E.G)	4	Gislaine OPET Anselme VALLUET	Christina PHILETAS Gladys MOUILA

Article 3: Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 10 Août 2020

Ont signé au registre tous les membres présents
 Pour expédition conforme



P/Le Maire
 Le 1^{er} Adjoint Ffs

Alphonse GUILLAUME